

Rapport de transparence exercice 2018

Le présent rapport annuel de transparence est publié par la Société des Artistes Interprètes (S.A.I) conformément aux articles L. 326-1 et R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle (CPI) et aux articles 7 et 13 de ses statuts.

PREAMBULE

Le calendrier des compétences dévolues à la SAI s'échelonnant sur plusieurs années et ce dernier n'étant pas encore complètement réalisé, il a été décidé par les sociétés mères (Spedidam et Adami) de partager à 50/50, au cours de l'exercice 2018, les frais de fonctionnement ainsi que les amortissements des investissements de la SAI.

D'autre part, il est à noter que la SAI a perçu en 2018 uniquement des sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers, que contractuellement et dans la mesure où le travail de répartition a été exécuté par lesdits organismes, aucune somme au titre des frais de gestion n'a été prélevée par la SAI sur ces perceptions et ce dans le but de ne pas pénaliser les artistes qui auraient eu à supporter des frais de gestion en cascade.

1° États financiers (art. R. 32-14 II 1°)

- 1.1. Bilan
- 1.2. Comptes de résultat
- 1.3. Annexe

2° Rapport sur les activités de l'exercice (art. R. 321-14 II 2°)

Le rapport de gestion des cogérants comprenant les faits caractéristiques de l'exercice est annexé au présent rapport.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et principales catégories de raisons motivant ces refus (art. R. 321-14 II 3°)

Aucun.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective (art. R. 321-14 II 4°)

La SAI est une société civile au capital de 1.000,00 euros, régie par les articles 1832 et suivants du code civil, par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle et par ses statuts.

La société est administrée par un conseil de gérance composé de deux membres personnes physiques nommés pour une durée de deux années. Ils exercent la fonction de co-gérants de la société dont ils sont les représentants légaux et sont désignés à raison de : 1 membre proposé par la Spedidam et 1 membre proposé par l'Adami.

Les activités du conseil de gérance sont contrôlées par un conseil de surveillance nommé pour deux ans par l'assemblée générale composé de six membres personnes physiques habilitées par la loi ou les décisions sociales des sociétés associées, dans les proportions ci-après : 3 représentants de la Spedidam, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de la Spedidam ; 3 représentants de l'Adami, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de l'Adami.

5° Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art. R. 321-14 II 5°)

La SAI ne contrôle aucune personne morale.

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'exercice, et autres avantages octroyés, aux administrateurs, dirigeants et membres de l'organe de surveillance (art. R. 321-14 II 6°)

Aucune somme n'a été versée en 2018 aux :

- Membres du conseil de gérance représentants légaux
- Membres du conseil de surveillance

7° Revenus provenant de l'exploitation des droits et recettes résultant de l'investissement de ces revenus (art. R. 321-14 II 7°)

7.1. Revenus

Par catégories de droits et types d'utilisation

catégories de droits	type d'utilisation	perceptions
cablodistribution	sonore	45 694,66
cablodistribution	audiovisuel	8 240,50
copie privée	sonore	952,86
copie privée	audiovisuel	81 815,57
rémunération équitable	Execution Publique - Audiovisuel	442,21
rémunération équitable	Location - Sonore	988,45
rémunération équitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	66 359,03
rémunération équitable	Type d'utilisation non Communiqué	538 803,77
droit exclusif	non communiqué	282,15
produits financiers	non communiqué	576,07
TOTAL		744 155,27

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Aucun investissement n'a été réalisé par la SAI à partir des revenus.

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services (art. R. 321-14 II 8°)

8.1. Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Sans objet cf préambule

8.2. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Sans objet cf préambule

8.3. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Sans objet *cf préambule*

8.4. Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

Sans objet *cf préambule*

8.5. Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que finalité de ces déductions ;

Sans objet *cf préambule*

8.6. Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects

Sans objet *cf préambule*

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits (art. R. 321-14 II 9°)

9.1. Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Aucune somme n'a été répartie en 2018

9.2. Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Aucune somme n'a été réglée en 2018

9.3. Fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Sans objet. *Cf. réponse 9.2.*

9.4. Montant total des sommes facturées ;
SOMMES FACTUREES

factures 2018		
B-180001	nuovo imaie	81 688,19
B-180002	sami	22 617,16
B-180003	sami	76 002,51
B-180004	nuovo imaie	242 320,47
B-180005	sami	19 577,34
B-180006	cpra/geidanko	67 509,26
B-180007	sena	16 252,72
B-180008	vdfs	62 475,07
B-180009	nuovo imaie	54 195,43
B-180010	soundexchange	354,56
B-180011	soundexchange	836,10
B-180012	soundexchange	2 327,45
B-180013	soundexchange	13 510,24
B-180014	gramex filande	5 289,06
B-180015	soundexchange	2 688,25
B-180016	soundexchange	267 422,67
B-180017	vdfs	20 974,92
TOTAL FACTURES (A)		956 041,40
FACTURES 2017 ENC.EN 2018 (B)		0,00
FACTURES 2018 ENC.EN 2019 (C)		-211 886,13
PERCEPTIONS 2018 (A+B-C)		744 155,27

9.5. Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES PERÇUES MAIS NON ENCORE REPARTIES

catégories de droits	type d'utilisation	perceptions
cablodistribution	sonore	45 694,66
cablodistribution	audiovisuel	8 240,50
copie privée	sonore	952,86
copie privée	audiovisuel	81 815,57
rémunération équitable	Execution Publique - Audiovisuel	442,21
rémunération équitable	Location - Sonore	988,45
rémunération équitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	66 359,03
rémunération équitable	Type d'utilisation non Communiqué	538 803,77
droit exclusif	non communiqué	282,15
produits financiers	non communiqué	576,07
TOTAL		744 155,27

Ces sommes ont toutes été perçues au cours de l'exercice 2018.

9.6. Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

NEANT

9.7. Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

Aucun versement n'a eu lieu. Cf. réponse au 9.2.

9.8. Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.

NEANT

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective (art. R. 321-14 II 10°)

10.1. Montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

MONTANTS DES SOMMES RECUES

catégories de droits	type d'utilisation	perceptions
cablodistribution	sonore	45 694,66
cablodistribution	audiovisuel	8 240,50
copie privée	sonore	952,86
copie privée	audiovisuel	81 815,57
rémunération équitable	Execution Publique - Audiovisuel	442,21
rémunération équitable	Location - Sonore	988,45
rémunération équitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	66 359,03
rémunération équitable	Type d'utilisation non Communiqué	538 803,77
droit exclusif	non communiqué	282,15
produits financiers	non communiqué	576,07
TOTAL		744 155,27

MONTANT DES SOMMES VERSÉES

Aucune somme n'a été versée à d'autres organismes. En effet la Spedidam et l'Adami ont uniquement confié à la SAI la perception des sommes versées pour le compte de leurs associés en vertu des accords bilatéraux conclus avec les organismes de gestion collective étrangers ; le versement des sommes dues, en vertu de ces mêmes accords, aux organismes de gestion collective étrangers, reste lui du ressort de la Spedidam et de l'Adami.

10.2. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Sans objet. Cf. réponse 10.1

10.3. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

Sans objet. Cf. préambule

10.4. Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme

NEANT

11° Rapport sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs (art. R. 321-14 III)

Sans objet

12° Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence (art. R. 321-14 IV)

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence est annexé au présent rapport.

Comptes annuels

SAI

16 RUE AMELIE

75007 PARIS

Exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Comptes arrêtés au : 31 décembre 2018
En Euros

APE : 9002Z

SIRET : 479 621 575 00014

Sommaire

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Faits caractéristiques	6
Règles et méthodes comptables	7
Immobilisations	9
Amortissements	10
Etat des échéances, créances et des dettes	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avances	13
Détail bilan actif	14
Détail bilan passif	15
Détail compte de résultat	16
Affectation des droits au 31/12/2018	18
Récapitulation des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2018	19
Détail des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2018	20
Sommes réparties mais non encore versées au 31/12/2018	21
Sommes réparties mais non encore versées détaillées par type d'utilisation Au 31/12/2018	22
Sommes versées au 31/12/2018	23
Sommes qui ne peuvent être réparties utilisées pour des actions culturelles	24
Tableau de financement	25

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	24 850	6 644	18 206	23 250	5 044	21.69
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes	148 832		148 832		148 832	
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 269	83	1 185		1 185	
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II	174 951	6 727	168 224	23 250	144 974	623.54
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	526		526		526	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	211 886		211 886		211 886	
	Autres créances	141 183		141 183	20 095	121 087	602.57
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	937 480		937 480	31 882	905 597	NS	
Charges constatées d'avance (3)				2 400	2 400	100.00	
	Total III	1 291 075		1 291 075	54 377	1 236 697	NS
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 466 026	6 727	1 459 299	77 627	1 381 671	NS

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau		0		0	0		
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		0		0	0	200.00	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		1 000		1 000	0	0.00	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses				15 966	15 966	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	303 760				303 760	
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 810		44 580		89 230	200.16	
Dettes fiscales et sociales	64 688		16 082		48 606	302.25	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	956 041				956 041		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 458 299		76 627		1 381 671	NS
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 459 299		77 627		1 381 671	NS

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 396 856

76 627

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	281 174		281 174	80 408		200 765	249.68
Chiffre d'affaires NET	281 174		281 174	80 408		200 765	249.68
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			6	0		6	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			281 180	80 409		200 771	249.69
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			237 541	80 409		157 132	195.42
Impôts, taxes et versements assimilés			665			665	
Salaires et traitements			24 300			24 300	
Charges sociales			11 695			11 695	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 727			6 727	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			252			252	
Total des Charges d'exploitation (II)			281 180	80 409		200 772	249.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			0	0		0	200.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		0		0	0	200.00
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		281 180		80 409	200 771	249.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		281 180		80 409	200 772	249.69
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		0		0	0	200.00

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

ALTER CONSEIL
2 RUE DE LA CHAPELLE
BP 10031
91310 MONTLHERY
01 64 49 69 20

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**Faits caractéristiques de l'exercice.**

Les associées de la SAI, ont engagé à partir de 2014 des discussions, en présence du ministère de la Culture et de la Communication, qui ont abouti le 17 octobre 2016 à la signature d'un accord devant relancer leur collaboration en matière de perception et de répartition des droits, et plus généralement l'activité de la SAI.

Cet accord prévoit notamment le développement des activités de la SAI sur le plan international, l'établissement et la mise en œuvre future de règles et modalités communes de répartition et de paiement, par la SAI, des rémunérations issues des licences légales entre toutes les catégories d'artistes-interprètes.

Parallèlement les associées ont convenu de solliciter l'agrément du Ministère de la Culture en vue de confier à la SAI la perception de la rémunération complémentaire prévue à l'article L 212-3-3 du Code de la propriété intellectuelle pour l'exploitation des phonogrammes réalisée au-delà des cinquante premières années de protection, en application des articles L 212-3-3 et R 328-1 à R 328-4 du Code de la propriété intellectuelle, agrément qui lui a été accordé en septembre 2016.

Les parties ont donc modifié à cette fin les statuts de la SAI pour lui confier une mission de perception.

Durant l'exercice 2018, le consultant choisi à cette fin par la SAI a procédé à une analyse des systèmes d'information des deux associées aux fins de l'élaboration de celui à mettre en place pour la SAI et a présenté son schéma directeur. Cette prestation a été réalisée par un consultant extérieur pour un coût de 165.620,00 euros hors taxe.

23.250,00 euros ont été consacrés à l'élaboration des outils de gestion nécessaires à la mise en œuvre de la rémunération supplémentaire de 20%.

148.832,47 euros ont par ailleurs été consacrés aux outils de gestion nécessaires à la gestion commune des sommes perçues des organisations de gestion collectives étrangères.

744.155,26 euros ont été perçus, pendant l'exercice 2018, en provenance de ces organismes.

Au mois de septembre 2018, un directeur de projet a été recruté, les travaux réalisés ayant par ailleurs reposé pour l'essentiel sur les contributions des salariés de la SPEDIDAM et de l'ADAMI.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement n°2017-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et à la présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 250	150 432
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL		1 269
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
	TOTAL		
	TOTAL GENERAL	23 250	151 701

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	173 682	173 682
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 269	1 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	1 269	1 269
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
	TOTAL		
	TOTAL GENERAL	174 951	174 951

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		6 644		6 644
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		83		83
Emballages récupérables et divers				
TOTAL		83		83
TOTAL GENERAL		6 727		6 727

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 644				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	83				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	83				
TOTAL GENERAL	6 727				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	211 886	211 886	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe sur la valeur ajoutée	79 740	79 740	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	61 443	61 443	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	353 069	353 069	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	133 810	133 810		
Personnel et comptes rattachés	2 125	2 125		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 328	6 328		
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	56 235	56 235		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	956 041	956 041		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 154 539	1 154 539		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 087
Dettes fiscales et sociales	3 843
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	67 930

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	18 206.30		23 250.00		5 043.70	21.69
20500000 LOGICIELS	24 850.00		23 250.00		1 600.00	6.88
28050000 AMORT. LOGICIELS	6 643.70				6 643.70	
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	148 832.47				148 832.47	
23710000 IMMO. INC. EN COURS	148 832.47				148 832.47	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 185.33				1 185.33	
21830000 MATERIEL DE BUREAU	1 268.75				1 268.75	
28183000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU	83.42				83.42	
Total II	168 224.10		23 250.00		144 974.10	623.54
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	526.18				526.18	
40910000 FOURN. AVANCES VERSEES S/ CDES	526.18				526.18	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	211 886.13				211 886.13	
41100000 CLIENTS	211 886.13				211 886.13	
AUTRES CREANCES	141 182.53	20 095.16			121 087.37	602.57
44560000 TVA DEDUCTIBLE	11 137.73	7 229.16			3 908.57	54.07
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	57 921.00	12 346.00			45 575.00	369.15
44586000 TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	10 681.24	520.00			10 161.24	NS
45110100 ADAMI FRAIS GENERAUX	29 910.54				29 910.54	
45111100 SPEDIDAM FRAIS GENERAUX	31 532.02				31 532.02	
DISPONIBILITES	937 479.73	31 882.27			905 597.46	NS
51210000 CREDIT MUTUEL	937 479.73	24 625.36			912 854.37	NS
51211000 CREDIT MUTUEL SPEDIDAM		4 370.74			4 370.74	100.00
51213000 CREDIT MUTUEL ADAMI		2 886.17			2 886.17	100.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		2 400.00			2 400.00	100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		2 400.00			2 400.00	100.00
Total III	1 291 074.57	54 377.43			1 236 697.14	NS
TOTAL GENERAL	1 459 298.67	77 627.43			1 381 671.24	NS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAL	1 000.00		1 000.00			
10180000 CAPITAL	1 000.00		1 000.00			
REPORT A NOUVEAU	0.01				0.01	
12000000 RESULTAT	0.01				0.01	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	0.01		0.01		0.02	200.00
Total I	1 000.00		1 000.01		0.01	0.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES			15 965.78		15 965.78	100.00
45110100 ADAMI FRAIS GENERAUX			8 793.63		8 793.63	100.00
45111100 SPEDIDAM FRAIS GENERAUX			7 172.15		7 172.15	100.00
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS	303 759.75				303 759.75	
41910000 CLIENTS ACOMPTE RECUS	303 759.75				303 759.75	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	133 809.79		44 580.00		89 229.79	200.16
40100000 FOURNISSEURS	69 722.33		41 460.00		28 262.33	68.17
40810000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	64 087.46		3 120.00		60 967.46	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES	64 687.73		16 081.64		48 606.09	302.25
42821000 CONGES A PAYER	2 125.01				2 125.01	
43110000 URSSAF	2 877.00				2 877.00	
43730000 AUDIENS (ARRCO)	1 238.00				1 238.00	
43780000 LSN ASSURANCES	495.17				495.17	
43821000 CH. SOC. S/ CP	1 052.69				1 052.69	
43860100 ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER	144.50				144.50	
43860200 ORG SOC FORMATION PROF A PAYER	425.00				425.00	
43860300 ORG SOC CONSTRUCTION A PAYER	95.64				95.64	
44570000 TVA COLLECTEE	56 234.72		16 081.64		40 153.08	249.68
AUTRES DETTES	956 041.40				956 041.40	
46600100 PERCEPTIONS STE ETRANGERES	956 041.40				956 041.40	
Total IV	1 458 298.67		76 627.42		1 381 671.25	NS
TOTAL GENERAL	1 459 298.67		77 627.43		1 381 671.24	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	281 173.62		80 408.24		200 765.38	249.68
70810000 REFACT CONV ADAMI	140 586.81		40 204.12		100 382.69	249.68
70811000 REFACT CONV SPEDIDAM	140 586.81		40 204.12		100 382.69	249.68
Chiffre d'affaires NET	281 173.62		80 408.24		200 765.38	249.68
AUTRES PRODUITS	6.43		0.33		6.10	NS
75810000 PRODUITS DE NIVELLEMENT	6.43		0.33		6.10	NS
Total des Produits d'exploitation	281 180.05		80 408.57		200 771.48	249.69
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	237 540.50		80 408.56		157 131.94	195.42
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	63.34				63.34	
61100000 SOUS TRAINTACE GENERALE	3 225.73				3 225.73	
61350100 HEBERGEMENT SITE MODULO	2 400.00				2 400.00	
61351000 HEBERGEMENT SITE OVH	1 565.24				1 565.24	
62260000 HONORAIRES COM. AUX COMPTES	3 140.00		2 145.10		994.90	46.38
62260100 HON. ETUDES FISCALES	9 000.00				9 000.00	
62260200 HON. B. LEONI	165 620.00		54 600.00		111 020.00	203.33
62260300 HONORAIRES BARILLA DESIGN			9 500.00		9 500.00	100.00
62260600 HONORAIRES INLEX	890.00		5 815.00		4 925.00	84.69
62260700 DQE SOFTWARE	20 318.00		500.00		19 818.00	NS
62260800 CORTEX / SMARTSHEET			3 041.39		3 041.39	100.00
62261000 GANDI.NET	267.51		49.91		217.60	435.98
62261100 HONORAIRES DIVERS	6 217.78				6 217.78	
62261200 HONORAIRES CABINET COMPTABLE	3 500.00				3 500.00	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	56.93		2 418.24		2 361.31	97.65
62511000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			970.78		970.78	100.00
62561000 MISSIONS			81.80		81.80	100.00
62600000 FRAIS POSTAUX	4 093.43				4 093.43	
62610000 TELEPHONE	438.48		961.14		522.66	54.38
62610100 ONE DIRECT	1 437.04				1 437.04	
62780000 AUT FRAIS CIONS BANCAIRES	307.02		198.00		109.02	55.06
62781000 AUT FRAIS CIONS BANC SPED			127.20		127.20	100.00
62840000 FRAIS RECRUTEMENT PERSONNEL	15 000.00				15 000.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	665.14				665.14	
63330000 FORMATION PROF CONTINUE	425.00				425.00	
63340000 EFFORT DE CONSTRUCTION	95.64				95.64	
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	144.50				144.50	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	24 300.01				24 300.01	
64110000 SALAIRES PERSONNEL PERMANENT	21 250.06				21 250.06	
64120000 VAR PROV CP	2 125.01				2 125.01	
64130000 SALAIRES INTERMITENTS	924.94				924.94	
CHARGES SOCIALES	11 695.29				11 695.29	
64510000 COTISATIONS URSSAF	6 795.77				6 795.77	
64530000 COTISATIONS AUDIENS (ARRCO)	2 128.84				2 128.84	
64531000 COTISATIONS MEDERIC (AGIRC)	454.65				454.65	
64550000 VAR CH SOC S/ PROV CP	1 052.69				1 052.69	
64580000 COTISATIONS PREVOYANCE LSN	527.17				527.17	
64710000 TITRES RESTAURANT	536.67				536.67	
64720000 TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL	119.50				119.50	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	80.00				80.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	6 727.12				6 727.12	
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 727.12				6 727.12	
AUTRES CHARGES	252.00				252.00	
65160000 DROITS D'AUTEUR & REPROD	250.00				250.00	
65810000 CHARGES DE NIVELLEMENT	2.00				2.00	
Total des Charges d'exploitation	281 180.06		80 408.56		200 771.50	249.69
Résultat d'exploitation	0.01		0.01		0.02	200.00
Résultat courant avant impôts	0.01		0.01		0.02	200.00
Total des produits	281 180.05		80 408.57		200 771.48	249.69
Total des charges	281 180.06		80 408.56		200 771.50	249.69
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	0.01		0.01		0.02	200.00

**AFFECTATION DES DROITS au
31 décembre 2018**

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2017 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	MONTANTS affectés aux ayants droit et prescrits dans l'année (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés (art.L 324-17) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	fonds	MONTANTS affectés aux ayants droit (*) (7)	DROITS restant à affecter au 31/12/2018 (8) = (1 + 2 + 3) - (4 + 5 + 6 + 7)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) :									
- Droits exclusifs	0	282				0		0	282
- Cablo-distribution	0	53 935				0		0	53 935
- Rémunération équitable	0	606 593				0		0	606 593
- Copie privée sonore	0	953				0		0	953
- Copie privée audiovisuelle	0	81 816				0		0	81 816
- Produits financiers	0	576				0		0	576
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi Article L.122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie) Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne) Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste-interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat de la Communauté Européenne) Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phono- gramme publié à des fins de commerce) Article L.311-1 pour la copie privée des œuvres sonores Article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles									
<i>Sous-total</i>	0	744 155	0	0	0	0*		0	744 155
Produits Financiers	0			0	0	0		0	0
Total	0	744 155	0	0	0	0		0	744 155

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année de perception
- Droits exclusifs	282.00	2018
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci après)	53 935.16	2018
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci après)	606 593.45	2018
- Copie privée sonore	952.86	2018
- Copie privée audiovisuelle	81 815.57	2018
- Produits financiers	576.07	2018
TOTAL A	744 155.11	
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	Année de perception
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1	0.00	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2	0.00	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3	0.00	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4	0.00	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5	0.00	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de membre de la communauté européenne)		
Sous total 6	0.00	
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)		
Sous total 7	0.00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)		
Sous total 8	0.00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)		
Sous total 9	0.00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10	0.00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11	0.00	
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0.00	
TOTAL A + B	744 155.11	

**Sommes perçues mais non encore réparties
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2018**

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année de perception
- Câblodistribution	53 935.16	2018
Sous total câblodistribution	53 935.16	

Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	Communication / Retransmission par Câble - Sonore
8 240.50	45 694.66
8 240.50	45 694.66

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année de perception
- Rémunération équitable	606 593.45	2018
Sous total rémunération équitable	606 593.45	

Communication au Public - Audiovisuel	Execution Publique - Audiovisuel	Location - Sonore	Radiodiffusion Sonore (Radio)	Type d'utilisation non Communiqué
0.00	442.21	988.45	66 359.03	538 803.76
0.00	442.21	988.45	66 359.03	538 803.76



Sommes réparties mais non encore versées au 31-12-2018

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice
(cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année de perception
- Droits exclusifs	0.00	2018
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci après)	0.00	2018
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci après)	0.00	2018
- Copie privée sonore	0.00	2018
- Copie privée audiovisuelle	0.00	2018
- Produits financiers	0.00	2018
TOTAL A	0.00	
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	Année de perception
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1	0.00	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2	0.00	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3	0.00	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4	0.00	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5	0.00	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 6	0.00	
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)		
Sous total 7	0.00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)		
Sous total 8	0.00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)		
Sous total 9	0.00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10	0.00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11	0.00	
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0.00	
TOTAL A + B	0.00	

**Sommes réparties mais non encore versées
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2018**

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année de perception	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	Communication / Retransmission par Câble - Sonore					
- Câblodistribution	0.00	2018	0.00	0.00					
Sous total câblodistribution	0.00		0.00	0.00					

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année de perception	Communication au Public - Audiovisuel	Execution Publique - Audiovisuel	Location - Sonore	Radiodiffusion Sonore (Radio)	Type d'utilisation non Communiqué
- Rémunération équitable	0.00	2018	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sous total rémunération équitable	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Sommes versées au 31-12-2018

Article 131-5

il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux. (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Droits exclusifs	0.00
- Cablo-distribution	
	0.00
	0.00
- Rémunération équitable	
	0.00
	0.00
	0.00
	0.00
	0.00
- Copie privée sonore	0.00
- Copie privée audiovisuelle	0.00
- Produits financiers	0.00
TOTAL A	0.00
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
Sous total 1	0.00
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
Sous total 2	0.00
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 3	0.00
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
Sous total 4	0.00
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
Sous total 5	0.00
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
	Retransmission par Câble - Audiovisuel 0.00
	Retransmission par Câble - Sonore 0.00
Sous total 6	0.00
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	
	Communication au Public - Audiovisuel 0.00
	Execution Publique - Audiovisuel 0.00
	Location - Sonore 0.00
	Radiodiffusion Sonore (Radio) 0.00
	Type d'utilisation non Communiqué 0.00
Sous total 7	0.00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	
	0.00
Sous total 8	0.00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	
	0.00
Sous total 9	0.00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)	
	0.00
Sous total 10	0.00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)	
	0.00
Sous total 11	0.00
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0.00
TOTAL A + B	0.00

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	6 727	
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 727	0
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	6 727	0
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres	0	1 000
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	6 727	1 000
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	151 701	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés	15 966	
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	167 667	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	160 940	1 000

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1)		Variations (N-1) - (N-2)	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés		211 886		
Autres créances		121 614		20 095
Comptes de régularisation		2 400		2 400
VARIATION		331 100		22 495
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE				
Fournisseurs et comptes rattachés		89 230		44 580
Autres dettes		1 308 407		16 082
Comptes de régularisation				
VARIATION		1 397 637		60 662
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice		1 066 537		38 166
VARIATION TRESORERIE				
Disponibilités		905 597		31 882
Concours bancaires courants				
VARIATION		905 597		31 882
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)		160 940		6 284

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

Rapport de gestion des co-gérants
pour l'année 2018
comprenant le rapport financier et
le rapport d'activité du Conseil de gérance

① Situation de la société durant l'exercice écoulé.

La Société des Artistes Interprètes a été créée le 2 novembre 2004 et immatriculée au registre du commerce le 29 novembre 2004.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, soit du 01 Janvier au 31 décembre 2018.

Les comptes de ce quatorzième exercice clos au 31 décembre 2018 traduisent les opérations réalisées.

② Faits caractéristiques de l'exercice.

Les associées de la SAI, ont engagé à partir de 2014 des discussions, en présence du ministère de la Culture et de la Communication, qui ont abouti le 17 octobre 2016 à la signature d'un accord devant relancer leur collaboration en matière de perception et de répartition des droits, et plus généralement l'activité de la SAI.

Cet accord prévoit notamment le développement des activités de la SAI sur le plan international, l'établissement et la mise en œuvre future de règles et modalités communes de répartition et de paiement, par la SAI, des rémunérations issues des licences légales entre toutes les catégories d'artistes-interprètes.

Parallèlement les associées ont convenu de solliciter l'agrément du ministère de la Culture en vue de confier à la SAI la perception de la rémunération complémentaire prévue à l'article L 212-3-3 du Code de la propriété intellectuelle pour l'exploitation des phonogrammes réalisée au-delà des cinquante premières années de protection, en application des articles L 212-3-3 et R 328-1 à R 328-4 du Code de la propriété intellectuelle, agrément qui lui a été accordé en septembre 2016.

Les parties ont donc modifié à cette fin les statuts de la SAI pour lui confier une mission de perception.

Durant l'exercice 2018, le consultant choisi par la SAI a procédé à une analyse des systèmes d'information des deux associées aux fins de l'élaboration de celui à mettre en place pour la SAI et a présenté son schéma directeur. Cette prestation a été réalisé par un consultant extérieur pour un cout de 165.620,00 euros hors taxe.

23.250,00 euros ont été consacrés à l'élaboration des outils de gestion nécessaires à la mise en œuvre de la rémunération supplémentaire de 20%.

148.832,47 euros ont par ailleurs été consacrés aux outils de gestion nécessaires à la gestion commune des sommes perçues des organismes de gestion collective étrangers.

744.155,26 euros ont été perçus, pendant l'exercice 2018, en provenance de ces organismes.

Au mois de septembre 2018, un directeur de projet a été recruté, les travaux réalisés ayant par ailleurs reposé pour l'essentiel sur les contributions des salariés de la SPEDIDAM et de l'ADAMI.

③ Modification intervenue dans la présentation des comptes annuels et modification des méthodes d'évaluation.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement n°2017-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et à la présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective.

④ Evolution prévisible.

La SAI aurait dû percevoir les sommes dues en application de l'extension de la durée des droits sur les phonogrammes. Cependant, en dépit des procédures de collecte mises en place, ces perceptions se sont heurtées à l'inertie de l'industrie phonographique. Faute de réponse de la part des redevables, aucune perception n'a été réalisée.

Les perceptions des organismes de gestion étrangers ont débuté comme prévu au mois de juillet 2018 et devraient s'intensifier au cours de l'exercice 2019.

Il devrait être procédé aux premières répartitions avec la mise en règlement de ces sommes au cours du premier semestre 2019.



CABINET SAMAMA

Expert comptable / Commissaire aux comptes
EXPERT-COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Numéro d'Organisme de Formation : 11 92 07276 92
E-mail : eric.samama@samexpert.fr

SOCIETE DES ARTISTES INTERPRETES SAI

SOCIETE CIVILE

SIEGE SOCIAL : 16, rue Amélie - 75007 PARIS

R.C.S.PARIS 478 621 575

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux
1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété
intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu
à l'article L. 326-1 du même code**

Exercice clos le 31 décembre 2018

12, rue du Rocher - 75008 PARIS
42, rue Louis Calmel - 92230 GENNEVILLIERS Tél : 01 47 94 26 97
Membre d'une Association Agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
SIRET 380 205 120 00021 - NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 35380205120

Aux Associés.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société La Société des Artistes Interprètes (SAI) et en application des articles L. 326 8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de vos Co- Gérants à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, et des données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité concernées ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Paris, le 26 juin 2019


Eric SAMAMA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris
12 rue du Rocher
75008 PARIS